

LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES DU QUÉBEC : 300 ANS DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION DU MANUEL SCOLAIRE

*Frère Paul Aubin
Centre interuniversitaire d'études québécoises
Université Laval*

RÉSUMÉ

L'auteur propose une histoire simple du développement des manuels scolaires au Québec, depuis le XVII^e siècle, et surtout chez les Frères des Écoles Chrétiennes considérés comme consommateurs, producteurs et régulateurs dans ce domaine. L'article se transforme en une invitation à développer ce type d'analyse dans les autres pays où La Salle a développé son travail éducatif, pour contribuer au développement de l'histoire de la pédagogie.

Mots-clés : manuels scolaires, éditorial, enseignement, catéchisme, Instruction publique, Frères des Écoles Chrétiennes.

INTRODUCTION

Le Québec se présente comme un laboratoire particulièrement riche en possibilités d'analyses comparatives avec d'autres cultures. Issue majoritairement de deux grands courants migratoires d'Europe de l'ouest, cette société, après avoir plus ou moins ingéré ces apports étrangers, a tenté de créer son propre modèle en essayant d'y inclure les cultures qui l'a précédée sur ce sol et celles qui, récemment, ont coloré son paysage. Ce va-et-vient pour ne pas dire cette ambiguïté marque tous ses produits culturels, à commencer par la littérature que, depuis trois siècles, on y utilise dans l'enseignement.

Grands producteurs et consommateurs de manuels scolaires au Québec comme ailleurs dans le monde, les Frères des écoles chrétiennes se sont insérés dans ce courant : ils ont commencé par recycler au Québec des manuels de France avant de publier leur propre littérature pédagogique adaptée aux besoins locaux.

Les réflexions qui suivent sur l'évolution du manuel scolaire en terre québécoise et la place occupée par les FEC s'articulent autour des trois axes qui servent de pivots à ces imprimés pédagogiques : les consommateurs, les producteurs et les régulateurs.

Il pourrait être tentant de balayer toute la période de la Nouvelle-France — le territoire de l'actuel Québec fait alors partie de l'empire colonial français — en rappelant l'absence de toute imprimerie et la carence de toute structure étatique encadrant le monde scolaire pour en conclure qu'il n'y avait pas de manuel. Tout embryonnaire qu'il ait été, le système scolaire offrait tout de même un premier marché, depuis les «grandes écoles» jusqu'aux «petites écoles» en passant par les écoles de métiers.

Peu d'acheteurs potentiels pour une production forcément étrangère. Publié à Paris en 1702 par le deuxième évêque de Québec, le *Catéchisme du diocèse de Québec* a été rédigé en grande partie en France par un français, Mgr de St-Vallier, et a connaît une circulation plus que restreinte dans la colonie suite aux aléas de la guerre de succession d'Espagne. Trente ans plus tard et devant l'impossibilité de se procurer ce premier catéchisme, Mgr de Pontbriand introduit le catéchisme du diocèse de Sens. Les évêques ne sont pas les seuls agents de pénétration des manuels de France au Québec. À Antoine Forget, laïc français arrivé à Montréal en 1701 pour enseigner chez les Sulpiciens après avoir été formé au séminaire des maîtres de campagne des FEC de Paris, on promet que son ancien professeur et directeur de cette école normale avant la lettre, le frère Nicolas Vuyart, lui enverra ce qu'il a demandé pour les écoliers; on sait par ailleurs que selon la *Conduite des écoles*, directoire officiel de la communauté en matière d'enseignement, les livres destinés aux élèves, à cette époque, sont un livre de prières, un syllabaire, un livre de lecture en écriture cursive, un traité de civilité et un psautier. Nous pouvons donc en inférer que ce sont les livres qu'a demandés Forget à son ancien mentor, mais on ne peut aller plus loin pour l'instant dans l'identification formelle des manuels circulant dans ces «petites écoles».

La présence des FEC dans le paysage scolaire québécois en Nouvelle-France peut aussi être envisagée grâce à l'inventaire des bibliothèques. François Charon avait fondé, à Montréal, une communauté vouée à la fois aux services hospitaliers et à l'éducation. L'inventaire de la bibliothèque de la communauté, en 1747, signale *Les règles de la bienséance cinq exemplaires* et *Les devoirs du chrétien*. La similitude des deux titres avec des ouvrages publiés par le fondateur des FEC en 1703 ne nous permet pas d'affirmer qu'il s'agit des mêmes ouvrages mais les circonstances plaident en faveur de cette hypothèse. À partir de 1707 et jusqu'à sa mort en 1719, François Charon fait plusieurs voyages en France pour consolider sa communauté naissante; il rencontre même les autorités des FEC qui envisagent sérieusement l'envoi de frères en Nouvelle-France. Cette première tentative n'a pas de suite mais les négociations reprennent vingt ans plus tard et aboutissent à l'envoi de deux FEC en 1737 pour un voyage d'exploration. Que l'analyse faite par les deux émissaires ait conduit à refuser l'implantation de la communauté des FEC – notons que ce voyage a lieu dix ans avant l'inventaire de la bibliothèque des frères Charon –, il n'en demeure pas moins que les liens entre les deux communautés pourraient expliquer la présence de ces deux manuels lasalliens dans une bibliothèque montréalaise durant la première moitié du XVIIIe siècle.

Aux producteurs et consommateurs de manuels, il faut adjoindre les régulateurs. L'éducation en Nouvelle-France, est, faut-il s'en étonner, une affaire d'église; l'ordonnance de l'intendant Dupuy en 1727 rappelle que pour se livrer à des activités d'enseignement, il faut la permission de l'évêque. Non seulement les évêques voient-ils à approvisionner les écoles en catéchismes, mais ils surveillent les imprimés qu'on met entre les mains des élèves : le *Rituel* de Mgr de St-Vallier en 1703 rappelle que le grand-vicaire, dans la visite des écoles, doit s'assurer que les enfants ne lisent pas dans de mauvais livres.

Le bilan des quelque 150 ans de présence discontinue des Français maintenant enracinés en sol québécois est donc plus que sommaire : quelques dizaines d'écoles, quelques petits milliers d'élèves utilisant un certain nombre de manuels dont nous ne savons pas grand chose. Le changement d'allégeance de 1763 inverse complètement la donne : non seulement les nouveaux maîtres sont-ils de langue et de religion différente mais la prise de possession de la Nouvelle-France par l'Angleterre signifie l'arrivée d'une nouvelle vague d'immigrants qui voudra, elle aussi, être instruite et dans sa langue. Enfin, deux changements majeurs : l'installation à Québec d'un premier imprimeur arrivé de Philadelphie signifie la possibilité de produire localement le matériel pédagogique et l'arrivée des FEC à Montréal à l'automne de 1837 peut être vue comme le début de l'influence majeure des communautés religieuses dans le système scolaire québécois.

1763-1839

Les quatre-vingts ans qui suivent, jusqu'en 1840, sont marqués par l'apparition des premières structures étatiques tentant d'encadrer la pratique scolaire, structures toutes éphémères et embrigadant une population scolaire encore embryonnaire mais qui n'en indiquent pas moins la direction qu'y prendra l'enseignement.

Cette toute nouvelle intervention de l'état dans la sphère de l'éducation se manifeste timidement jusque dans la production et la consommation des manuels. Les règlements prévoient qu'il "sera suivi un système uniforme dans ces écoles, prescrivant, autant que possible, les livres dont on se servira, suivant une liste qui sera faite pour les écoles appartenantes [sic] à chaque église, par les syndics de l'institution respectivement, qui sont membres de cette église". Pour la première fois, on s'inquiète de l'uniformité des manuels et ce ne sera pas la dernière; de plus, on charge les deux églises accréditées de voir à la mise en place de cette politique. La loi de 1829 demande aux inspecteurs d'inclure dans leurs rapports la liste des "livres dont on se sert". Autre intervention étatique : par deux fois, le parlement finance la production de certains manuels que ce soit pour la publication d'un livre d'arithmétique de William Morris en 1833 ou pour la traduction en français du traité d'agriculture de William Evans en 1836.

Les producteurs de manuels n'ont pas attendu l'intervention de l'état pour se mettre à la besogne. De 1765 à 1839, 142 manuels sont imprimés au Québec, soit une moyenne d'un peu moins de deux par année. Cette moyenne double durant la décennie 1830, signe évident de l'augmentation de la clientèle grâce aux nouvelles écoles ouvertes en vertu de la loi de 1829 : alors que moins de 12 000 élèves fréquentent les écoles primaires en 1828, on en dénombre plus de 50 000 sept ans plus tard. Il y a donc marché, et il y aura producteurs.

Une soixantaine d'auteurs formellement identifiés écrivent pour les écoles. On y retrouve une quinzaine de membres du clergé, depuis un évêque pour le catéchisme de 1765 jusqu'à des professeurs de séminaires comme les abbés Pigeon et Holmes ou les sulpiciens Rivière et Houdet. Ce qui ne manque pas de surprendre compte tenu de l'état embryonnaire du système scolaire, c'est la proportion de professeurs rédigeant des manuels; plus de la moitié des auteurs font office d'instituteurs. Si certains, comme Joseph Laurin, notaire de formation et professeur un temps au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, écrivent pour payer leurs dettes contractées durant leurs études, d'autres inaugurent la tradition de ces professeurs de carrière qui, confrontés à des manuels déficients ou tout simplement inexistant, voudront combler cette lacune à partir de leur propre expérience sur le terrain.

À la rédaction il faut ajouter son double : l'édition. Partie d'un éditeur unique en 1765, la production de manuels scolaires embrigade, à la fin de la décennie 1830, plus de soixante imprimeurs/éditeurs témoignant à la fois d'une réalité culturelle, l'élargissement d'un lectorat, et d'une réalité socio-économique, les éditeurs anglophones accaparant, pour un temps encore, la majorité de la production des textes, indépendamment de la langue dans laquelle ils sont rédigés. Car le passage de l'empire colonial français à celui d'Angleterre modifie la donne : il faut dorénavant tenir compte d'une nouvelle réalité linguistique. Des 142 titres, 32, soit 22%, sont en anglais, en commençant par un catéchisme pour anglo-catholiques en 1778. L'édition des manuels ne se cantonne pas automatiquement dans l'une ou l'autre des deux communautés linguistiques car les éditeurs anglophones publient un bon nombre de manuels en français, marché oblige, et quelques éditeurs francophones, comme Dupont de Québec, leur rendent la pareille; l'industrie commence même à s'adapter à cette réalité : la même firme de Québec, suivant qu'elle publie des manuels en français ou en anglais, s'identifie comme «Nouvelle imprimerie» ou «New printing office» et un premier manuel bilingue paraît en 1828.

Si les auteurs québécois ou œuvrant au Québec se mettent tôt à la rédaction de manuels - dès 1770 le jésuite français La Brosse publie, pour les Montagnais, un livre de prières qui fait office d'abécédaire -, la rareté des effectifs oblige à s'approvisionner outre-mer. De France viendront 26% des livres mis entre les mains des élèves - on comptabilise ici uniquement les écrits imprimés ou réimprimés au Québec oubliant volontairement les achats de manuels à l'étranger dont témoignent les encarts publicitaires dans les journaux - et 13% d'Angleterre incluant un premier emprunt aux États-Unis. Tout comme pour les auteurs locaux, les étrangers sont majoritairement soit des professeurs soit des ministres de l'une ou l'autre des confessions religieuses.

Non seulement y a-t-il plus d'élèves et donc plus d'acheteurs, mais le spectre des disciplines offertes à la clientèle s'élargit et l'apparition de titres publiés au Québec pour de nouvelles disciplines en témoigne. On doit donc parler forcément de premières : grammaire française en 1778, grammaire latine en 1796, lecture française en 1800, géographie générale en 1804, histoire de l'antiquité de même qu'arithmétique en 1809, français comme langue seconde en 1810, anglais comme langue seconde en 1811. Mais il n'y a pas que les débutants aussi destine-t-on à des élèves plus avancés le premier manuel d'astronomie en 1824, sans oublier la trigonométrie en 1827 et même la philosophie en 1835.

L'élargissement du champ pédagogique fait franchir une autre étape : pour la première fois, des québécois font part de leurs vues sur la chose scolaire, amorçant la réflexion dans une science toute nouvelle au Québec, la pédagogie, et le premier qui s'inscrit à ce tableau devient par la suite un prolifique auteur de manuels, Joseph-François Perrault. Cependant, la première intervention du pédagogue ne manque pas de surprendre. Pour contrer la rareté des manuels et leur coût trop élevé pour une grande partie des parents, il suggère, et ce dès 1822, plutôt que de publier des manuels, d'imprimer des tableaux grands formats pour l'initiation à la lecture. En fait, Perrault reprend à son compte une suggestion mise de l'avant dans un rapport gouvernemental publié une dizaine d'années plus tôt et qui s'inspirait ouvertement du pédagogue anglais Lancaster; on y affirme qu'un seul jeu de tableaux remplace l'impression de 600 manuels!

Très tôt, les analystes s'entendent à la fois sur la nécessité du manuel - deux ans après son plaidoyer en faveur des tableaux Perrault publie son premier abécédaire - et en arrivent déjà à réclamer l'uniformité tout en déplorant le manque cruel de manuels. Autre sujet de réflexion et d'inquiétude : l'apport de l'étranger dans les manuels québécois qui "entretiennent les écoliers plutôt des pays étrangers et de l'antiquité que des annales et de la topographie de l'Amérique du Nord."

Qu'en est-il des FEC implantés de France au Québec en 1837? Signalons en premier lieu une production lasallienne au Québec avant l'arrivée des lasalliens : l'éditeur québécois Fabre publie, en 1829, *Les règles de la bienséance et de la civilité chrétienne*. 67

Moins de six mois après leur arrivée à Montréal, les FEC publient en 1838 un *Nouveau traité d'arithmétique* complété l'année suivante par *Réponses et solutions des 400 questions et problèmes contenus dans le Nouveau traité d'arithmétique*. C'est en fait la reprise d'un manuel déjà publié par leurs confrères de France pour lequel on se contente de passer du système métrique au système de mesure à l'anglaise. De plus, non encore initiés aux rouages de l'édition, les FEC confient à un imprimeur-éditeur de Montréal l'édition de ces manuels. La même année 1838, les FEC envisagent une autre forme de collaboration avec outre-mer à savoir faire venir une géographie imprimée mais non reliée sur laquelle on se contenterait de remplacer la section traitant de la France par quelques pages consacrées aux colonies anglaises et aux États-Unis. Que le projet n'ait vraisemblablement pas eu de suite n'empêche que l'idée est lancée et sera reprise en 1875. Dans un cas comme dans l'autre, ces démarches annoncent une solution à laquelle les FEC du Québec recourront largement : reprendre, parfois intégralement parfois avec adaptation, les manuels de leurs confrères de France. Cette pratique répond à une volonté d'uniformisation à l'intérieur de l'institut – la circulaire du frère Philippe en 1840 est explicite : « [les frères] sont invités à n'en pas adopter d'autres, afin de conserver parmi nous l'uniformité si nécessaire au bon ordre et à la direction – d'autant plus que les premiers frères sont français et donc familiers avec ces manuels; enfin cette pratique permet de combler rapidement le manque de manuels publiés au Québec et est facilitée par l'absence presque totale d'encadrement du monde scolaire par les autorités gouvernementales.

Si la période 1765-1840 a vu l'apparition des premiers manuels et des premières structures administratives s'efforçant d'encadrer la pratique de l'enseignement, ces dernières étaient, en fait, très peu contraignantes vu le peu d'effectifs voués à leur surveillance.

1840-1875

La création, en 1840, du poste de Surintendant de l'instruction publique coiffé par un premier Conseil de l'instruction publique en 1856, signifie un changement majeur dans la gestion par le gouvernement du monde scolaire : dorénavant, l'instruction se verra soumise à des règlements stricts promulgués par des organismes stables mandatés à cet effet; le manuel scolaire y goûte aussitôt. On commence par confier, en 1841, le choix des manuels aux toutes nouvelles commissions scolaires - organisme qui, dans chaque ville ou village, gère les écoles du territoire - avant de spécifier, en 1846, que les ministres du culte, tant catholiques que protestants, ont droit de regard sur les manuels utilisés pour l'enseignement de la religion ou de la morale. Tant que le Surintendant - Jean-Baptiste Meilleur en l'occurrence - est à lui seul l'appareil étatique, on comprend qu'une grande latitude soit laissée aux commissions scolaires locales; mais avec la création, en 1856, d'un organisme dont le mandat est de gérer le fonctionnement des écoles à la grandeur du Québec, certains pouvoirs, jusque là dévolus aux instances locales, lui sont transférés. C'est ainsi que la loi de 1856 confère au tout nouveau Conseil de l'instruction publique le mandat d'établir la liste des livres que les professeurs peuvent utiliser, instaurant ainsi la politique d'approbation des manuels toujours en vigueur après 150 ans.

Si la structuration de l'enseignement s'explique, tout au moins en partie, par l'augmentation des effectifs - on passe de moins de 5 000 élèves en 1842, soit un recul en regard de la période précédente, à plus de 240 000 en 1875 -, la même augmentation, fulgurante, justifie une production de plus en plus accrue et diversifiée : 376 nouveaux manuels abordant pas moins de 49 disciplines en trois décennies.

Non seulement y a-t-il de plus en plus d'enfants à l'école, mais, encore une fois, l'éventail de cours qu'on leur offre s'élargit comme en témoigne l'apparition de manuels destinés à de nouvelles disciplines : physique en 1841, botanique et calcul différentiel et intégral en 1848. Par contre, ce qui ne manque pas de surprendre, c'est la part de la production occupée par les livres rédigés en Anglais : 46%, plus du double de la période précédente. La consommation du manuel ne suit pas nécessairement la division linguistique de la société québécoise : dans un village à population francophone probablement à 100% comme St-Jean-Chrysostome de Lauzon on utilise, en 1847, le *Murray's spelling book*.

L'explosion du marché se traduit par la prolifération des auteurs : pas moins de 145 nouveaux noms apparaissent en page de titre sur les manuels pendant ces trente-cinq années dont la moitié œuvrent, d'une façon ou d'une autre, dans le monde de l'enseignement. On y trouve aussi quelques noms illustres comme l'historien national François-Xavier Garneau qui consent à tirer un résumé à la sauce catéchistique de sa monumentale *Histoire du Canada*, l'architecte Charles Baillaigé pour la trigonométrie, le futur politicien Joseph Cauchon avec un manuel de science, tout comme le futur renégat Charles Chiniquy, pour l'instant dans les bonnes grâces des autorités, avec son *Manuel de tempérance* utilisé comme livre de lecture tout au moins dans les écoles de Montréal et de Québec sans oublier le futur évêque de Rimouski, Jean Langevin, avec son traité de calcul différentiel.

La réimpression de manuels étrangers, quoique légèrement à la baisse par rapport à la période précédente - 27% contre 39% -, témoigne toujours à la fois d'une production locale insuffisante comme du désir de s'identifier à l'une ou l'autre des cultures d'origine des Québécois. On ne sera pas surpris de voir la France occuper le haut du pavé avec 42 titres talonnée de près par l'Angleterre avec 38. Par contre, il faut noter deux autres joueurs dans le paysage : les États-Unis et l'Irlande; dans les deux cas, l'arrivée de forts contingents d'immigrants de ces deux pays explique, en partie tout au moins, qu'on sente le besoin de réimprimer ici des manuels qui les aident à maintenir les liens avec leurs cultures d'origine. En dehors des reprises plus ou moins intégrales, s'ouvre le champ immense des adaptations plus ou moins explicites et explicitées. Problème d'éthique mais aussi problème idéologique que suscitent ces emprunts. Dans son tout premier rapport en tant que Surintendant de l'instruction publique en 1842, Jean-Baptiste Meilleur déplore l'usage de manuels importés des États-Unis dans lesquels on fait l'apologie du système républicain à l'encontre de la monarchie.

Rédigés ici ou empruntés plus ou moins intégralement à l'étranger, voire achetés outre-frontières, les manuels scolaires occupent une place de plus en plus importante dans l'industrie et le commerce du livre. C'est d'ailleurs ce que signale le même Meilleur dans le même rapport en entrevoyant le développement de l'édition scolaire comme moteur de l'édition tout court. Les chiffres lui donnent raison : entre 1840 et 1875, près de 150 firmes s'essayaient au métier d'éditeur scolaire dont un peu plus du tiers affiche une raison sociale à consonance anglaise. Les perspectives sont suffisamment alléchantes pour intéresser les autorités gouvernementales : la loi de 1859 permet au tout nouveau Conseil de l'instruction publique d'acquérir les droits d'auteurs tant des manuels que des autres instruments pédagogiques comme les cartes murales. Et non seulement le Département de l'instruction publique – le DIP est le bras exécutif du CIP – manifeste-t-il son intérêt à l'édition, mais il envisage même d'assumer la rédaction des manuels comme le surintendant Chauveau l'annonce dans son rapport de 1860; que ces projets n'aient pas eu suite n'empêche qu'on y décèle le désir des autorités d'augmenter leur emprise à tous les échelons de la production des manuels. S'il ne réussit pas à mener à terme lui-même la rédaction des manuels, le Conseil essaie une autre voie pour augmenter son emprise sur le contenu : en 1871, il annonce en grande pompe la tenue d'un concours pour la rédaction d'une série de livres de lecture.

L'augmentation de la production s'accompagne, heureusement, d'une intensification de la réflexion sur le produit. On s'interroge sur la place que doit occuper le manuel dans l'enseignement, allant même jusqu'à en questionner son utilité. Directeur de l'école normale Jacques-Cartier, l'abbé Verreault ne les rejette pas, mais, reprenant à son compte l'argumentation développée cinquante plus tôt par Perreault, propose le recours systématique aux cartes murales pour pallier à la pénurie des manuels, elle-même attribuable en grande partie à leur coût trop élevé. Autre effet pervers d'une autre forme de pénurie : si on ne dispose que d'un manuel pour l'apprentissage d'une discipline, les élèves sont condamnés à traîner ce livre pendant des années; c'est ce que note l'inspecteur Lanctot en 1857 en regard de l'exploitation excessive du *Traité des devoirs d'un chrétien* des FEC pour l'apprentissage de la lecture : "Un enfant qui a fréquenté l'école pendant trois ans, l'a lu et relu *dix fois*. Il revoit toujours les mêmes idées, les mêmes mots, et il s'en lasse. Il perd le goût de la lecture."

Où se situe le manuel dans le tandem comprendre-retenir les notions? La multiplicité des catéchismes - formule de présentation des notions sous forme de questions et réponses et utilisée non seulement en religion mais aussi dans plusieurs disciplines - favorise ouvertement la mémorisation. L'abbé Mailloux, en 1851, s'attend à ce que les élèves aient appris par cœur leur catéchisme de religion sous la direction des parents avant que le curé ne commence à leur en expliquer le contenu. On comprend très tôt à quelle aberration une telle pratique conduit et on peut en lire une dénonciation dans le *Journal de l'instruction publique* de 1869 publiant un article coiffé du titre évocateur "Un vice dans nos campagnes". La question n'est pas réglée pour autant : pros et contras de la mémorisation à outrance s'affrontent dans un débat organisé par l'école normale Jacques-Cartier de Montréal en 1873.

Autre sujet de discussion qui apparaît : la multiplicité des manuels par discipline. En clair, faudrait-il qu'il n'y ait qu'un seul manuel pour chacune des disciplines à la grande du territoire? Dans un rapport sur la situation de l'éducation en 1853, on fait état des plaintes des instituteurs : "chaque enfant apporte à l'école un livre différent." Les professeurs eux-mêmes sont pris à partie par le surintendant Chauveau en 1856 constatant que chaque professeur choisit ses livres et que chaque changement de professeurs signifie l'achat de nouveaux livres. Pourtant, les dénonciations des effets pervers de la trop grande diversité ne manquent pas et encore par des personnes dont la crédibilité ne peut être mise en doute à commencer par Meilleur qui, dès 1846, établit une équation entre uniformité des manuels et progrès de l'enseignement. Son successeur, moins dogmatique, tempore, ne serait-ce que suite aux pressions des professeurs, en acceptant la possibilité d'approuver deux ou trois manuels par discipline, politique que fera sienne le Conseil de l'instruction publique à partir de 1860 et qui est toujours en vigueur.

Si une certaine uniformité est défendue au nom de la rentabilité pédagogique, elle pose problème à un autre niveau soit celui de la diversité des appartenances religieuses car on imagine mal des protestants devant lire des textes à la louange de Rome. L'avocat Mondelet, qui avait l'oreille des autorités politiques, avait cru trouver la solution en proposant, en 1841 et tout au moins pour les débutants, un seul livre pour toutes les matières et acceptable tant par les catholiques que les protestants car il serait composé d'extraits de la Bible; inutile de dire que le projet n'a pas de suite. Plus réaliste, un autre avocat, Morin, suggère quelques années plus tard l'utilisation, par les anglophones, de la série des manuels rédigés en Irlande car ils ont la réputation d'être parfaitement neutres en matière de confession religieuse.

C'est donc dire que le contenu religieux des manuels fait l'objet d'une étroite surveillance de la part des groupes intéressés. Meilleur rappelle, en 1849, l'obligation faite aux commissaires à ce sujet : "Dans les localités où les habitants sont de croyance religieuse mixte, il est important de faire usage de livres dont les principes de morale et de religion ne portent atteinte à la foi particulière d'aucun".

Malgré toutes les bonnes volontés, il s'avère parfois impossible de trouver des manuels dans lesquels chacune des deux confessions pourrait s'y sentir à l'aise, aussi le Conseil de l'instruction publique, dans sa toute première liste de manuels approuvés en 1861, précise que certains ont été approuvés pour l'usage explicite des catholiques et d'autres pour celui des protestants. Malgré toutes les précautions pour éviter les heurts, des frictions apparaissent. Un des leaders de la minorité anglophone, Dawson, se plaint qu'au moins un livre de lecture pour franco-catholiques publié par les FEC présente les anglo-protestants sous un éclairage désavantageux mais ajoute du même souffle que les éditeurs lui ont promis d'expurger leur texte lors d'une réédition subséquente. Ailleurs, c'est un principal d'école qui s'insurge contre l'obligation qu'on aurait faite à des aspirants anglo-protestants au brevet d'enseignement de prouver qu'ils avaient lu des manuels utilisés dans l'enseignement aux franco-catholiques, tels que *Les devoirs d'un chrétien* des FEC ou *l'Abrégé de l'histoire du Canada* de Garneau.

Si des divergences de vues se manifestent au chapitre de la religion dans les manuels, il en va de même quant à la consommation de livres importés. Leur utilisation, que ce soit des produits étrangers reproduits ici par traduction, adaptation, voire plagiat ou des importations, suppose à tout le moins une acceptation tacite de cette pratique et plus certainement un engouement plus ou moins exprimé. Il n'en demeure pas moins que cette pratique soulève des objections. Autre inconvénient, et non des moindres que le manque d'adaptation aux besoins locaux dont font preuve les importations. Lui-même professeur, Norbert Thibault, un temps membre de la communauté des FEC, déplore, en 1871, l'utilisation de manuels européens pour l'enseignement de l'agriculture.

Au Conseil de l'instruction publique créé en 1856 siègent côte à côte catholiques et protestants qui administrent conjointement le secteur public de l'éducation même si, pour l'approbation des manuels, leurs membres se divisent parfois en deux sous-comités basés sur l'appartenance confessionnelle. Cette dichotomie est institutionnalisée en 1875 avec la création de deux comités confessionnels indépendants l'un de l'autre à l'intérieur du Conseil de l'instruction publique; désormais, et jusqu'à la grande réforme de 1964, le monde scolaire sera régi par un comité catholique et son pendant pour les protestants, chacun des deux comités gérant ses propres politiques sans en référer à son vis-à-vis; l'univers du manuel en sera profondément marqué.

Amorcée timidement avec deux parutions en 1838, l'implication des FEC dans la production des manuels scolaires prend de l'ampleur: trente durant la décennie 1840, quarante durant la décennie 1850, 51 durant la décennie 1860 et 106 entre 1870 et 1875 pour un total de 227 parutions durant cette période.

Et on commence par un coup de maître avec les *Devoirs du chrétien* en 1841. Selon le surintendant Chauveau, il est en usage dans 193 municipalités dès 1855. On lui connaît plus de soixante réimpressions échelonnées jusqu'au début du 20^e siècle et habituellement complétées par les *Règles de la bienséance*. Best-seller incontesté de la littérature pédagogique au Québec, ce manuel sert d'initiation à la lecture pour trois générations d'élèves. De plus, l'expansion des FEC au Canada hors Québec n'est pas étrangère à une diffusion de ce manuel: en même temps que les frères essaient en Nouvelle-Écosse, à l'est, et au Manitoba, à l'ouest, on note que les *Devoirs du Chrétien* y sont utilisés.

Une douzaine de ces titres s'affichent ouvertement comme des réimpressions intégrales de manuels publiés originellement en France; en font foi soit les formulations des auteurs (L.C., F.P.B., F.J.O.P.) soit le colophon «Tours Mame, impr. Mame»; dans ce dernier cas, il s'agit de quatre titres, tous de 1875, importés en feuilles, assemblés au Québec avec une nouvelle page de titre laissant croire, à tort, que ce seraient des productions québécoises. A ces titres, manifestement d'origine française, il faut

ajouter une bonne partie des autres manuels; certains sont encore des réimpressions intégrales même si on n'indique pas un nom d'auteur français comme *Exercices de calcul sur les quatre opérations de l'arithmétique*, d'autres s'inspirent largement de sources françaises, à commencer par un titre en histoire générale publié en 1841 et dans lequel les frères, français d'origine et débarqués depuis à peine quatre ans, ajoutent un abrégé d'histoire du Canada. Occasionnellement, les frères puisent ailleurs comme ce *Pinnock's catechism of geography* de 1853, repiquage d'une production d'Angleterre. Faut-il rappeler que la majorité des effectifs sont encore originaires de France, la relève québécoise prenant un certain temps à s'implanter et à faire ses classes; on peut donc logiquement penser que la majorité des manuels produits au Québec durant cette période, que ce soit des productions locales ou des adaptations de produits français, ont comme auteurs des frères français enseignant au Québec.

Alors que la majeure partie de la clientèle scolaire, que ce soit la clientèle en général ou celle desservie par les FEC est unilingue francophone, la moitié de la production des FEC est en anglais. Il s'agit principalement soit de livres de lecture anglaise, les différents *readers*, soit de la traduction de manuels que les frères ont déjà publiés en français : arithmétique, histoire du Canada y compris le *Treatise of the duties of a christian* qui connaîtra une carrière beaucoup plus modeste que la version en français. On peut y voir à la fois un indice de la carence de manuels produits au Québec pour les anglophones comme d'un réflexe que les autorités s'efforçaient de transformer en habitude : la majorité, issue d'un peuplement remontant au début du XVIIe siècle, devait apprendre la langue de la toute nouvelle minorité.

Jusqu'à la fin de la décennie 1860, les FEC s'identifient comme auteurs, confiant l'impression et l'édition de leurs manuels à des maisons établies dont la raison sociale apparaît au bas de la page de titre. Ils franchissent un premier pas vers l'édition en 1870 avec l'*Introduction au traité d'arithmétique commerciale* : pour la première fois, en lieu et place de l'éditeur, on peut lire «Montréal, 50, rue Cotté, 50», soit l'adresse de la procure de la communauté qui n'est pas identifiée autrement. En 1874, pour un *First reader*, les usagers peuvent lire «Printed for the Brothers of the Christian Schools by Eusèbe Senécal»; les répartitions des responsabilités sont clairement départagées entre imprimeur et éditeur. L'étape finale est franchie l'année suivante avec *Series of questions on the principal truths of religion* : comme mention d'éditeur on indique «Brothers of the Christian Schools» sans aucune référence à l'imprimeur qui est certainement une maison laïque car les frères n'ont pas encore d'imprimerie. Dorénavant, les FEC s'affichent systématiquement comme éditeurs, quitte à continuer occasionnellement certaines collaborations avec leurs anciens partenaires.

1876-1964

Avec un taux de fréquentation scolaire en hausse constante, éditions princeps et réimpressions connaissent une augmentation significative : d'une production de 588 manuels durant la décennie 1870, on passe à 2046 pour la décennie 1950.

Intervenant de premier plan, le Conseil de l'instruction publique poursuit deux objectifs en regard des manuels durant les quatre-vingts ans qui suivent : uniformité et, en attendant la gratuité, la diminution des coûts.

La bataille de l'uniformité des manuels est probablement la plus ancienne qu'ont menée les administrateurs du système scolaire et dont on peut questionner le succès comme en témoigne ce mémoire de 1961 par la fédération des principaux d'école : «L'uniformité des livres n'existe pas, tout le monde le sait [...]» En fait, de quelle uniformité est-il question? Une circulaire, adressée aux

inspecteurs en 1879 et reproduite dans le *Journal de l'instruction publique* dans le but évident de la porter à la connaissance à la fois des commissaires et des professeurs, requiert l'uniformité à l'intérieur d'une école. Plus ambitieuse, la loi de 1880 évoque, pour la première fois, l'uniformité à l'échelle du Québec. Si certaines commissions scolaires semblent s'être conformées à la loi, dans l'ensemble du Québec l'objectif visé est loin d'être atteint comme le constate le premier ministre Marchand en 1898 se contentant d'affirmer que le gouvernement veut graduellement établir l'uniformité des livres dans nos écoles. Le gouvernement peut même compter sur un allié un peu encombrant soit le parti ouvrier qui, fort de ses 20 000 membres en 1910, réclame cette mesure au nom des pères de famille. La politique de l'uniformité s'applique également aux anglophones comme le rappelle le *Montreal Daily Star* de juin 1915 en commentant la liste des manuels autorisés pour ces écoles.

Les opposants à l'uniformité des manuels à l'échelle du Québec ne manquent pas, à commencer par le Conseil de l'instruction publique qui avoue que la loi de 1880 a été votée sans qu'on l'ait consulté. Le surintendant Ouimet résume les griefs de cet organisme dans son rapport de 1881 : opposition d'éditeurs lésés, régionalismes à respecter, danger d'instaurer des monopoles, mesure à ce point nouvelle que même les pays d'Europe de l'ouest ne l'ont jamais envisagée. Le bouillant supérieur des FEC, le frère Réticius y voit même, en 1886, une mesure laïcisante à la Ferry. A ces arguments, s'ajoute celui de la pédagogie : l'uniformité absolue "détruirait nécessairement toute concurrence et toute émulation, décourageant ainsi tout vrai talent [...]" comme l'écrit le même supérieur dans un mémoire présenté à l'assemblée des évêques en 1894.

Les FEC se trouvent impliqués malgré eux dans la bataille de l'uniformité. A leur arrivée en 1837, et devant l'absence presque totale de directives au sujet des manuels scolaires, ils ont beau jeu de réimprimer les manuels de la communauté de France; cette pratique relève de soucis administratifs - même muté ailleurs, le frère peut utiliser des livres qu'il connaît - et aussi de soucis idéologiques : créer un sentiment d'appartenance à un groupe. La politique d'uniformité à l'intérieur de la communauté entre rapidement en conflit avec la politique d'uniformité dans l'ensemble des écoles. On en arrive même à une première mésentente entre les FEC du Québec et les autorités de Paris; français d'origine, le frère Réticius, supérieur des maisons du Québec devra argumenter serré pour faire admettre, par les autorités parisiennes, l'usage, au Québec, de manuels produits par leurs confrères locaux.

Autre cheval de bataille des instances gouvernementales : la gratuité des manuels, intimement liée à l'uniformité. Évoquée une première fois en termes flous dans un texte de loi en 1897, limitée aux seuls enfants pauvres et aux frais des commissions scolaires dans la loi de 1899, envisagée universelle mais toujours aux frais des commissions scolaires dans la loi de 1912, la gratuité prend réellement forme avec la loi de 1944 assurant aux administrations locales le remboursement, par le gouvernement, des trois quarts de la facture. Tout comme la politique d'uniformité, celle de la gratuité soulèvera des passions, et souvent chez les mêmes passionnés, à commencer par le conservateur Chapais qui trouve que "[au] point de vue du droit naturel, je dis que l'Etat sort de son rôle et de ses attributions, en s'imposant la charge de fournir aux enfants les livres de classe. Le rôle naturel de l'Etat consiste à faire dans l'intérêt général ce que ne peuvent faire aussi bien que lui ni les individus ni les familles." Au moment de l'adoption de la loi en 1944, *Relations* des Jésuites émet des réserves : "Quelle que soit la méthode employée, la gratuité des livres développe chez l'enfant et la famille la tendance à toujours compter sur l'État pour tout."

Même dans la valse des hésitations et en dépit des oppositions le gouvernement garde toujours le cap vers gratuité et uniformité et en donne un signe éclatant en 1900 en se lançant dans une grande aventure : produire lui-même une série de manuels, à raison d'un par degré, dans lequel on trouverait toute la matière enseignée durant cette année académique et qui serait distribué gratuitement. Que seul

paraisse celui destiné aux débutants - *Mon premier livre : lire, écrire, compter* - n'empêche qu'on avait vu grand. Selon une circulaire expédiée par rien de moins que le secrétaire provincial Adélarde Turgeon, on escompte de grands progrès avec le nouveau produit pédagogique : "Grâce à ce programme concentrique, l'enfant, n'irait-il qu'une année à l'école, serait en mesure de lire, d'écrire et de compter passablement, et aurait étudié sans effort, en même temps qu'il apprenait à lire, les grandes lignes de toute l'Histoire sainte, les principaux personnages canadiens, de Jacques-Cartier, au cardinal Taschereau, etc." Malgré une vive opposition dans certains quartiers comme en témoigne la querelle épique entretenue dans les journaux entre l'abbé Baillairgé et le député Langlois cité plus haut, l'opération, bien que limitée à la première année, est un succès : utilisé au moins jusqu'en 1938, ce manuel est distribué gratuitement à plus d'un million d'exemplaires comme en fait foi la correspondance du Département de l'instruction publique.

Toujours en vue d'assurer une meilleure emprise sur le contenu des manuels, le Conseil de l'instruction publique tente de refaire le coup de la série des livres de lecture en se lançant une nouvelle fois dans l'aventure des concours pour la rédaction des manuels, les auteurs potentiels qui auraient le mieux répondu aux attentes des hautes instances étant assurés que leurs livres seraient approuvés et donc utilisés. Annoncé officiellement par le surintendant Ouimet en 1894 et préparé par le "sous-comité [chargé du] projet d'une série unique de livres d'écoles" - la formule clarifie les intentions -, le concours porte sur la rédaction de textes dans une dizaine de disciplines; le projet est mis au rancart l'année suivante suite à une intervention de deux membres du Comité catholique maintenant présidé par le conservateur Boucher de la Bruère, dont, encore une fois, Thomas Chapais arguant que ce "comité n'étant pas prêt à accepter le principe de l'uniformité des livres [on doit plutôt chercher les moyens] pour n'avoir dans les écoles que les meilleurs livres et restreindre, autant que possible, la diversité des livres dans les écoles d'un même district." La solution des concours visant à assurer une certaine uniformité tout en favorisant une diminution des coûts n'est pas abandonnée pour autant et elle sera évoquée en 1961 dans un mémoire.

Toujours avec le même résultat escompté, le Conseil de l'instruction publique se lance dans une autre aventure à savoir se faire libraire et prend même la précaution de faire enchâsser cette initiative dans le texte de la loi de 1876 qui crée le dépôt du livre. Le surintendant Ouimet voit grand et il fait part de ses attentes dans une circulaire aux inspecteurs l'année suivante : "La création d'un dépôt de livres et de fournitures scolaires dans le département de l'instruction publique devra être le point de départ d'une réforme bien importante; je veux dire l'uniformité d'enseignement dans toute la province. Comment pouvons-nous obtenir cette uniformité lorsque le prix des livres d'écoles était soumis à la concurrence des marchands?" Naïvement, le brave homme identifie publiquement ses adversaires. L'opposition des libraires ne tarde pas et elle est telle qu'elle conduit à une première association dans le milieu et qui s'exprime, entre autres, par un factum dans lequel on soulève des conflits d'intérêt, le dépôt du livre offrant en vente des manuels rédigés par des officiers du Département de l'instruction publique.

Les grandes batailles menées par les autorités administratives quant aux orientations à donner aux manuels scolaires n'empêchent pas les producteurs de s'occuper des aspects pédagogiques de ces outils d'enseignement. C'est ainsi que, en 1882, les FEC publient deux cours de géographie sous forme de cahiers d'exercices - imprimés dans lesquels on réserve des espaces pour les réponses des élèves -, les premiers au Québec. Autre aspect pédagogique, et non le moindre, que l'influence des manuels de France au Québec, non seulement dans les réimpressions intégrales mais également dans les emprunts occasionnels. Même si les FEC du Québec ne réimpriment plus de versions intégrales des grammaires de leurs confrères de France à partir de 1882, ils n'en continuent pas moins à puiser dans ce stock; témoin la définition du terme «grammaire» empruntée à une grammaire de France - les auteurs sont

«L.C., F.P.B. - publiée à Montréal en 1842 et qu'on retrouve mot à mot dans les grammaires des FEC du Québec jusqu'en 1950.

Outil pédagogique, certes, mais aussi outil économique. On passe d'une soixantaine d'éditeurs durant la décennie 1870 à une centaine pour la décennie 1950 et cette augmentation va de pair avec un début de concentration - d'une moyenne de huit titres par éditeur on passe à 18 -, concentration rendue à la fois nécessaire et intéressante par les coûts requis et les bénéfices escomptés. La concentration dans le monde de l'édition est une tendance générale à la quelle le Québec n'échappe pas. Par contre, s'il existe une spécificité propre au Québec dans l'édition du matériel pédagogique, c'est bien l'intervention des communautés religieuses dans cette sphère. De quelques titres qu'elles publient au milieu du XIXe siècle, elles accaparent 65% des éditions princeps durant la décennie 1920 avant de voir leur influence diminuer progressivement ensuite.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation unique. Fondées en France pour la plupart, tout au moins pour les communautés d'hommes qui dominent le peloton, elles arrivent ici avec une expérience dans ce domaine et peuvent également reproduire au Québec les manuels de leurs confrères de France; constituées de pédagogues de carrière, elles peuvent compter sur leurs membres non seulement pour les rédiger mais aussi pour tester des versions préliminaires auprès de clientèles cibles; dirigeant des centaines d'écoles, elles disposent d'un bassin de consommateurs automatique pour ne pas dire captif, car chacune n'utilise, autant que possible, que ses manuels, pratique d'autant plus facile que la loi de 1909 les soustrait au pouvoir des commissions scolaires au chapitre de l'uniformité des manuels, situation que dénonce bientôt un ancien commissaire de la commission scolaire de Montréal devenu juge entre temps : "Pour faire passer le principe [d'uniformité] on a donné à chaque congrégation sa part de patronage, c'est-à-dire de profits, sans égard à la valeur respective des ouvrages." L'incursion des communautés dans le secteur le plus rentable de l'édition pose le problème de leurs relations avec les éditeurs laïcs et elles sont ambiguës. Tant qu'elles confient la production de leurs manuels à des maisons laïques - pensons à l'association des Frères maristes avec Granger ou à celle des Sœurs de la congrégation de Notre-Dame avec Beauchemin - le problème ne se pose pas mais lorsqu'elles utilisent leurs équipements d'imprimerie pour produire autre chose que leurs seuls manuels les conflits éclatent comme l'explique un journaliste en 1938. La situation change radicalement avec l'arrivée des premières maisons d'édition spécialisées dans le manuel et qui ne sont pas le fait des communautés; une coopérative de professeurs voit le jour en 1945, le Centre de psychologie et de pédagogie, mouvement qui amorce le déclin des communautés religieuses dans l'édition pédagogique, non sans quelques réticences de leur part.

La scolarisation en net progrès et la généralisation du cours secondaire à partir de la décennie 1940 incitent de plus en plus de joueurs à investir le champ de l'édition du manuel et les règles du jeu ne sont pas toujours claires quand elles ne dégèrent pas en pratiques pour le moins sujettes à caution, situation qu'analyse et condamne Maurice Bouchard dans son rapport sur le commerce du livre en 1963. A peu près tous les intervenants subissent les foudres du commissaire. Au Département de l'instruction publique on reproche un laxisme tel que des présidents de commissions d'approbation de manuels peuvent faire approuver les livres dont ils sont l'auteur ou que des représentants d'éditeurs siègent sur des comités chargés d'évaluer leurs productions. Aux éditeurs, tant laïcs que religieux, on fera grief, tout au moins à plusieurs, d'enranger des bénéfices exagérés. Les constats du commissaire et ses recommandations ne sont certainement pas étrangères à la politique d'achat que mettra en vigueur le gouvernement par la suite.

La jungle des lois du marché n'empêche pas auteurs et pédagogues de réfléchir sur la place de l'imprimé dans l'enseignement et la meilleure façon de s'en servir. Futur principal de l'école normale

Laval, l'abbé Rouleau s'interroge en 1881 sur le rôle que doit jouer le "livre de texte" dans l'école primaire. Rappelant ce qu'il qualifie de vieille routine qui favorise la mémorisation précédant une éventuelle compréhension, Magnan, qui devient par la suite un des pédagogues les plus en vue, met le manuel à la remorque du professeur car c'est celui-ci qui "constitue le livre vivant de sa classe", prise de position que partage son collègue et ami chez les anglophones, John Ahern : "Nothing can take the place of the living text-book, the teacher." Dans un texte paru dans *Le Devoir* en 1930, l'abbé Tessier, grand bonze du système des écoles ménagères, accuse même le manuel, ou tout au moins sa mauvaise utilisation, de nuire à l'enseignement : "L'étude purement livresque, paraît bien être le grand responsable du manque déplorable de vitalité et de curiosité intellectuelles qu'il nous faut bien constater chez la masse des nôtres." Quelques mois plus tard et dans le même média, le frère Marie-Victorin de la communauté des FEC en remet : "[...] si l'on n'y prend garde, le livre, le manuel scolaire en particulier, cesse vite d'être un miroir pour devenir un écran, et qu'au lieu d'élargir la pensée, il peut facilement la comprimer, la restreindre, la cadenasser dans la terrible prison des mots." Partie d'une approche négative - comment ne pas utiliser le manuel ou quels sont ses inconvénients - la réflexion se meut, heureusement, en une approche positive comme en témoignent les travaux de Richard Joly au début de la décennie 1960 qui expliquent comment s'en servir.

Contestables, si non sur le fond tout au moins sur la manière dont on les utilise, les manuels, dont un grand nombre sont rédigés par des éducateurs de carrière, sont-ils irréprochables à tout le moins au chapitre de la langue? Que vaut le français dans des manuels écrits par des francophones pour des francophones? Voilà qu'une longue série d'articles publiés dans *L'enseignement* à la fin des années 1950 dénonce, centaines de citations à l'appui, la piètre qualité du français qu'on y utilise. Ainsi, pour la série de manuels d'arithmétique de Gérard Beaudry : on y relève des anglicismes et des incorrections grammaticales, on y déplore la pauvreté de style et de vocabulaire et on y dénonce ce qu'on qualifie de style de traduction. Trois ans plus tard, un mémoire de l'association des femmes universitaires de Québec y va d'une charge impitoyable; la situation leur semble à ce point grave qu'elles en arrivent à une suggestion assez surprenante : "Pourquoi ne pourrions-nous pas dès septembre prochain, pour un nombre limité d'années, - c'est-à-dire jusqu'à ce que des livres d'égale valeur sortent de nos presses canadiennes - adopter les livres dont on se sert en France, en Belgique, en Suisse ou dans les quelque vingt pays d'Asie et d'Afrique qui ont le français comme langue de culture?"

Il n'y donc pas, à priori, de blocage à l'encontre de l'importation de manuels, même si la pratique est à la baisse : à peine deux cents livres entre 1876 et 1964 sont des repiquages plus ou moins intégraux. Ils nous viennent des sources usuelles auxquelles s'ajoutent, occasionnellement, de nouveaux fournisseurs comme les Clercs de Saint-Viateur réimprimant à Montréal des catéchismes rédigés et publiés initialement pour les franco-américains de l'Illinois (États-Unis). Si la dépendance envers la production étrangère diminue chez les francophones, elle s'accroît chez les anglophones qui importent massivement de la province canadienne d'Ontario et d'Angleterre; et comme la guerre de 1914-18 leur pose de sérieux problèmes d'approvisionnement outre-mer, le Comité protestant envisage de créer un nouveau dépôt du livre à l'intention des seuls anglophones et dont il songe sérieusement à confier la gérance à l'éditeur Dent de Londres qui a une succursale à Toronto ignorant ainsi Renouf de Montréal, le dernier des éditeurs pour anglophones encore en affaires pour un temps.

La réticence est plus grande chez les francophones et tient à plusieurs causes. Revient en premier lieu une vieille accusation qu'exprime Magnan en 1904, à savoir que dans ces produits importés "Notre histoire est ignorée, de même que la géographie canadienne." L'abbé Camille Roy se veut encore plus clair vingt ans plus tard : "Il a été surtout facilement admis que notre enseignement secondaire sera plus national, c'est-à-dire plus adapté aux préoccupations de l'esprit canadien, le jour où nos professeurs, mieux outillés qu'ils ne le sont encore aujourd'hui, seront en mesure de nous faire eux-mêmes les

manuels classiques, et plus spécialement les manuels d'histoire et de géographie dont nos élèves ont besoin." Mais il y a pire. Peut-on, en ce début du XXe siècle se fier aux productions de la laïcisante France? Le Comité catholique avait approuvé, quelques années auparavant, des grammaires produites en France, notamment celle de Claude Augé éditée par Larousse. Mais voilà que, suite au nouveau courant de laïcisation qui prévaut dans l'ancienne mère-patrie, les messages insidieusement véhiculés rejettent les valeurs traditionnelles à saveur religieuse. Un anonyme pourfendeur s'insurge dans *L'enseignement primaire* : "Pour flatter les impies qui gouvernent la France et dirigent l'enseignement dans ce pays, les éditeurs de ces ouvrages ont remplacé toutes les expressions chrétiennes par des termes purement profanes, quand ils ne sont pas ridicules. De *neutres* ou *honnêtes* qu'étaient les grammaires Augé et Larive & Fleury, on en a fait des véhicules de la libre-pensée." Mais peut-on rejeter des manuels dont on reconnaît par ailleurs la valeur pédagogique? Qu'à cela ne tienne : on confie à l'abbé Desrosiers le soin de québécoiser et catholiciser ces grammaires avec des résultats un peu surprenants; ainsi dans un texte de dix lignes où l'enfant est appelé à étudier la lettre «h», on remplace «Suisse» par «Colombie» pour une contrée «hérissée de montagnes» et on ajoute une phrase sur les inévitables «sauvages du Canada» alors que toute la partie normative de la grammaire Augé est retranscrite verbatim.

On continue donc à consommer des produits d'ailleurs mais on exporte aussi. Les Sœurs de Sainte-Anne impriment à Montréal une série intitulée *Vocabulaire bilingue* destinée à leurs écoles de Nouvelle-Angleterre où elles œuvrent principalement auprès des franco-américains. Mais l'attention se porte surtout vers les francophones de la diaspora canadienne. Pour des causes idéologiques d'abord; on organise des collectes de manuels destinés aux écoles des franco-ontariens ou, au début de la décennie 1950, pour les francophones de la région de Vancouver. Le facteur commercial y trouve aussi son compte. Longtemps les francophones de l'ouest du Canada étudient l'histoire dans les manuels publiés au Québec, principalement par les communautés religieuses.

Un chiffre brut permet de se faire une première idée de la place que les FEC occupent dans la production manuel scolaire au Québec entre 1876 et 1963 : des 9 000 publications recensées pour cette période, 1469, soit plus de 16% sont éditées par cette communauté avec un sommet de 21% durant la décennie 1940 avant d'amorcer le déclin que traduisent les chiffres de la période 1960-1963 : à peine 8%.

Production dont l'ampleur nécessite la mise en place de structures tant pour la rédaction que pour la diffusion. Dès le XIXe siècle on met sur pied un «Comité des classiques» parfois appelé «Comité des livres» dont les membres sont en fait les rédacteurs, même si leurs noms n'apparaissent à peu près jamais dans les imprimés. Ce sont presque toujours des professeurs en exercice, quitte à ce qu'on les décharge un temps de leur tâche d'enseignant pour finaliser tel ou tel manuscrit. La mise en marché est assumée par la «Procure» qui fait office à la fois d'éditeur, de libraire et de diffuseur auprès du réseau des libraires, québécois d'abord et hors Québec par la suite; c'est ainsi que la mention d'éditeur pour *L'art ornemental* de 1916 se lit «Montréal, Procure des Frères des écoles chrétiennes».

Rédaction et édition étant assumées par la communauté, ne manque plus que l'impression pour contrôler toutes les étapes du commerce. La procure de Montréal achète, en 1877, une maison située juste en face de ses locaux; dès l'année suivante, elle loue cet édifice à l'imprimeur Joseph Chapleau avec lequel elle avait déjà fait affaire; cette collaboration, qui s'étend sur plus de dix ans, permet aux frères de s'initier au métier d'imprimeur. À une date difficile à déterminer mais qui se situe entre 1888 et 1890, les frères achètent le commerce de Chapleau; dorénavant, dans le bottin des rues de Montréal, on indiquera, pour cet édifice, qu'il est occupé par les «Christian Bros., printers». La boucle est bouclée : au début des années 1890, la communauté agit désormais comme auteur, éditeur, imprimeur

et distributeur de manuels scolaires. L'imprimerie ne chômera pas. Le *Syllabaire – Premier livre* de 1872 est réimprimé jusqu'en 1918 pour un tirage cumulatif de plus de 950 000 exemplaires conjointement pour les deux versions; or la source sur ces données – *Livres de compte 1891...* – ne comptabilise les tirages qu'à partir de 1891, soit lorsque les frères ont leur propre imprimerie, ignorant les réimpressions entre 1872 et 1890. La même source recense, tous titres confondus, un tirage cumulatif de 4 254 770 manuels scolaires imprimés entre 1891 et 1918 sans compter les nombreux autres travaux d'imprimerie assumés par les presses des FEC à Montréal.

L'augmentation des effectifs de la communauté conduit à une subdivision du territoire en deux districts autonomes en 1927. Le nouveau district de Québec, séparé de celui de Montréal, se dote de structures identiques à celles du district initial, entre autres pour le commerce du manuel. Il n'y aura pas de chevauchement pour ne pas dire d'empiètement sur les activités de l'ancien district. Comme le district de Québec dirige, depuis plus de soixante ans, un «collège commercial» de grande renommée, les frères du nouveau district se lancent dans un champ à peu près ignoré par la procure de Montréal : la comptabilité.

De 1935 à 1966 paraissent une vingtaine de manuels pour la comptabilité identifiés à l'«Académie commerciale de Québec» en tant que maison d'édition. Comme une grande partie des opérations commerciales se fait en anglais, la même institution met sur pied les «Concours bilingues canadiens», raison sociale qui apparaît dans une dizaine de publications de 1944 à 1966. Le rayonnement du collège commercial est tel qu'il conduit les frères de Québec à envisager la reconnaissance universitaire; c'est ainsi qu'une publication en 1952 affiche la formule «École supérieure de commerce»; le pas est officiellement franchi en 1955 avec un manuel identifié formellement à la «Faculté de commerce» de l'université Laval que des frères, issus du collège commercial, ont fondée en 1952 malgré les difficultés qu'on leur a faites.

Parallèlement aux publications issues du collège commercial, les frères du district de Québec organisent une véritable maison d'édition sur le modèle de celle de leurs confrères du district de Montréal. Dès 1936 un manuel utilise la formule «Québec, Procure des frères des écoles chrétiennes», formule qui sera sporadiquement utilisée jusqu'à la fin de la décennie 1940. Entre temps, soit dès 1940, on commence à afficher la formule «Centre pédagogique», raison sociale sous laquelle paraissent la majorité des manuels des frères du district de Québec.

La production «québécoise» se distingue de la «montréalaise» de deux autres façons. D'une part, les frères de Québec n'ont pas d'imprimerie, préférant utiliser le réseau d'imprimeurs de la région. D'autre part, contrairement à l'anonymat, pratique courante chez leurs confrères de Montréal, un grand nombre des publications du nouveau district affichent les noms des auteurs, habituellement des professeurs au collège commercial et plus tard à la faculté de commerce de l'université Laval.

Tout comme les autres éditeurs, les FEC doivent obtenir l'approbation de leurs manuels par le Comité catholique du Conseil de l'instruction publique et rien n'est joué à l'avance. Malgré la campagne qu'il orchestre, le frère Réticius ne réussit pas à obtenir l'approbation d'un manuel de dessin rédigé et imprimé en France par ses confrères; ce qui ne signifie pas que ce manuel est totalement exclu du marché : une enquête sur l'enseignement de cette discipline en 1891, révèle que, dans au moins cinq municipalités, on utilise ce manuel des FEC quoique non approuvé. À l'opposé, les FEC peuvent passer outre à des demandes formelles du Conseil de l'instruction publique : malgré la condition qui est lui faite, en 1894, pour le maintien de l'approbation de leurs *Leçons de langue française*, les frères continuent à omettre le nom des auteurs.

Il n'en demeure pas moins que, dans la majorité des cas, les Frères suivent les directives des autorités au chapitre de l'approbation, ne serait-ce que pour faciliter l'accès à un marché lucratif. Ainsi, en 1880, à la demande des autorités, ils acceptent d'enlever, d'un de leurs manuels de lecture un poème jugé inconvenant – il y est question du «bon gros porc anglais» – par la fable «Les animaux malades de la peste». Pour améliorer ses chances, on n'hésite pas à utiliser les contacts personnels; le frère visiteur de 1923 envoie personnellement un lot de manuels dont il demande l'approbation à l'évêque de Rimouski, membre du comité chargé de l'approbation. De plus, la communauté peut vendre leurs propres manuels dans les écoles qu'elles dirigent, ce que confirme le surintendant à l'inspecteur des écoles de La baie du Fèvre en 1877 où les FEC dirigent une école.

L'influence des frères français dans les manuels québécois s'exerce, occasionnellement, par le choix des rédacteurs. Arrivé avec le contingent initial en 1837, le frère Adelbertus serait, selon la tradition, le rédacteur de manuels de religion et de géographie publiés au tournant de 1880; cette tradition, orale, est renforcée par le fait que le copyright de ces publications est enregistré au nom du frère. Arrivé au Québec au début du XXe siècle suite aux lois combistes, le frère Romez aurait rédigé une demi-douzaine de manuels de français et d'arithmétique publiés entre 1915 et 1925. Par ailleurs, les frères québécois ne réimpriment pratiquement plus de manuels de France. Reste la possibilité d'acheter des manuels outre-mer pour les écouler sur le marché québécois; on a signalé plus haut le cas des manuels de dessin.

Deux facteurs vont relancer ce mode d'importation, soit la guerre de 1939-1945 - les collèges classiques québécois, grands consommateurs de manuels importés de France, voient leur source tarie - et l'augmentation de la clientèle du secondaire pendant la même période qui exige de nouveaux manuels. La réponse des FEC : en 1941-42, la procure de Montréal réimprime une quinzaine de manuels de leurs confrères de France, presque tous identifiés à «Une réunion de professeurs». Depuis le chapitre général de 1928, il est entendu que les procures locales doivent payer à la procure de Paris des redevances pour ce type d'opérations. Certes, la guerre empêche toute communication outre atlantique, mais voilà que les frères de Montréal «oublient», les communications ayant été rétablies, de régulariser la situation même si le chapitre de 1956 réitère les directives de 1928 à ce sujet. Ce n'est qu'au début de la décennie 1960 – Montréal en est rendu à une quinzaine de réimpressions du *Cours d'algèbre* – que la procure de Paris est mise au courant de la situation par l'entremise de Hachette, détenteur des droits de diffusion, hors de France, des manuels des frères de France. S'ensuit une correspondance pénible entre les deux procures avant le règlement du litige. Une fois le contentieux réglé, les maisons d'édition des FEC de Paris, de Montréal et de Québec s'affichent comme les coéditeurs d'un *Cours de géométrie* par ailleurs imprimé en France pour le marché québécois.

Si on importe, on exporte aussi, quoique sur une échelle beaucoup plus modeste. La grande série des «cahiers de religion» du frère Cyrille publiés à Montréal durant la décennie 1940 aurait connu une traduction en tamul pour le Ceylan et aurait été également utilisée, en français évidemment, au Congo. La série des manuels d'histoire du Canada publiés à Montréal durant la décennie 1950 connaît une adaptation pour les francophones d'Ontario.

La procure de Montréal trouve aussi son compte dans le marché américain. Entre 1906 et 1908, on y imprime, pour le libraire J.-A. Jacques de Worcester – un des centres majeurs de la minorité francophone au nord-est des États-Unis – les couvertures d'une demi-douzaine de manuels en français dont l'incontournable *Traité des devoirs du Chrétien*. Dans ces cas-ci on ne peut pas parler de nouvelles éditions, les frères se contentant d'imprimer des couvertures nouvelles pour des livres anciens; il n'en demeure pas moins que, avec ce seul libraire, la procure de Montréal écoule sur le marché américain près de 250 000 exemplaires de manuels déjà rédigés. Le marché franco-canadien

hors Québec constitue également un important débouché mais nous ne disposons d'aucune donnée statistique à ce sujet.

1965-2005

Depuis la création du Ministère de l'éducation en 1964 en remplacement de l'ancien Conseil de l'instruction publique, l'horizon du manuel scolaire n'a guère changé, tout au plus les tendances déjà notées se sont-elles accentuées, à commencer par la progression de l'édition pédagogique. La compilation non encore complétée du catalogue des manuels nous offre 3478 documents publiés durant la décennie 1970 et 4165 durant la décennie 1990. Cette réalité cache cependant un fait nouveau : alors que jusqu'à présent on pouvait toujours associer l'augmentation du nombre des publications à la croissance du nombre d'élèves, depuis la fin de la scolarisation de la cohorte issue du baby boom de l'après guerre, la clientèle scolaire augmente beaucoup moins rapidement. Notons également que, toute proportion gardée, il y a moins d'éditeurs durant la décennie 1990 que durant la décennie 1970, ce qui signifie une forte tendance à la concentration de la production dans quelques grandes maisons, phénomène qui peut s'expliquer, entre autres facteurs, par les coûts d'investissement de plus en plus élevés récemment, l'éditeur Guérin, un des majors dans le domaine, évaluait jusqu'à 1 000 000.00\$ l'investissement requis pour la production d'un nouveau titre.

On aura compris que le passage du Département de l'instruction publique au Ministère de l'éducation ne se traduit pas par un affaiblissement de l'intervention des autorités gouvernementales dans le domaine du manuel scolaire, tant s'en faut. Non seulement la politique d'approbation est-elle toujours en vigueur mais elle est expliquée en long et en large dans un grand nombre de textes destinés tant aux éditeurs qu'aux auteurs potentiels. Surveillance ancienne, donc, mais répondant à de nouvelles préoccupations. Certes, on évalue la valeur pédagogique des manuels, mais, dans une société de plus en plus multiculturelle, on scrute à la loupe le cadre idéologique sous-jacent; on est devenu frileux "pour l'élimination des stéréotypes discriminatoires dans le matériel didactique", que ce soit au chapitre du racisme ou du sexisme.

Sur le plan pédagogique, les débats sur la place du manuel dans l'enseignement ne semblent pas prêts de prendre fin; ainsi, dans *Québec-français* en 2000 on pose la question faut-il "Enseigner avec un manuel ou sans?" Question d'autant plus d'actualité que les nouvelles technologies — CD-ROM et internet — empiètent sur l'imprimé traditionnel et ont la cote des principaux usagers, les enfants; aussi le Ministère de l'éducation n'a-t-il pas d'autre choix que d'"[entrouvir] la porte au matériel numérique" dont une des caractéristiques est d'ignorer encore plus facilement les frontières que l'imprimé.

On aurait pu croire qu'avec les années la consommation de produits étrangers aurait virtuellement disparu, ne serait-ce que suite à la montée du nationalisme québécois. Or, il n'en est rien, bien au contraire. Certes, la France et l'Angleterre sont de moins en moins sollicitées, mais on se rabat sur le Canada anglais. Durant les cinquante dernières années, ont circulé, dans les écoles pour francophones plus de quatre cents manuels venus d'ailleurs, particulièrement à partir de textes édités pour le Canada anglophone et plus de la moitié de ces produits exotiques ont servi à l'enseignement des mathématiques; déjà en 1967 on dénonce, dans *L'action nationale*, cette dépendance qualifiée d'anglomanie et la pratique a tendance à se maintenir, c'est le moins qu'on puisse dire. Mince consolation, le Québec rend, tout au moins en partie, la monnaie de la pièce; la méthode de lecture développée dans les années cinquante par une communauté de religieuses de Sherbrooke fait des petits au Canada anglais, en France et jusqu'en Polynésie française et un éditeur de manuels scolaires de Rimouski trouve un important débouché en Afrique francophone.

Si la production d'instruments pédagogiques est en progression constante, on ne peut pas en dire autant de l'apport des communautés religieuses et l'exemple des FEC le montre clairement : leurs 181 manuels de la décennie 1970 représentent à peine 5 % des titres mis sur le marché. Cette situation s'explique à la fois par l'arrivée, dans le paysage scolaire, de nombreuses maisons d'édition spécialisées dans ce domaine – les communautés religieuses sont les seules maisons d'édition vouées essentiellement au manuel scolaire jusqu'en 1945 – et par la diminution des effectifs des communautés elle-même conséquence des changements majeurs qui s'opèrent dans la société québécoise et qu'on identifie sous la formule «révolution tranquille». Cette diminution oblige les FEC, pour la première fois, à faire appel systématiquement à des auteurs laïcs, pratique rarissime avant 1964. Et ce recours à des auteurs hors maison a un effet direct et majeur sur la rentabilité de l'édition : il faut les payer! On comprend aisément que ces réactions en chaîne conduisent les FEC à se défaire de leur maison d'édition en 1985 en vendant le fonds et les installations à l'éditeur québécois Guérin, un des principaux éditeurs dans le domaine à cette époque.

Conclusion

L'histoire du manuel scolaire, au Québec, tout comme dans beaucoup de pays, en est à ses balbutiements et nécessite un changement d'attitude, à savoir comprendre son intérêt dans l'histoire du monde scolaire. Chez les FEC du Québec, cet intérêt est très récent. Publiée en 1921, l'histoire de l'implantation de la communauté au Québec par le frère Symphorien-Louis de Montréal, longue de plus de trois cents pages, consacre deux petites pages à ces imprimés – alors que la communauté est un des principaux éditeurs de manuels scolaires – et encore sont-elles noyées dans la section des «faits divers».

Ce texte tente de dégager les grandes lignes du cadre dans lequel la communauté a développé une des maisons d'édition du manuel scolaire les plus importantes au Québec, particulièrement pendant la première moitié du XXe siècle. Dans une étape ultérieure, il faudrait envisager de telles analyses dans les autres pays où la communauté a exercé les mêmes fonctions, avant d'en arriver à une synthèse globale sur les FEC, éditeurs internationaux de manuels scolaires.

Au point de départ d'une analyse d'un type d'imprimés, il faut compter sur un catalogue : peut-on analyser un secteur de l'imprimé, quel qu'il soit, si on ne dispose pas d'une liste fiable de ces mêmes imprimés? Aussi, cette analyse du manuel scolaire repose sur un catalogue de 28 000 titres d'ouvrages pédagogiques produits au Québec depuis 1765 et que l'on peut consulter sur internet à l'adresse suivante : www.bibl.ulaval.ca/ress/manscol. Le catalogue des manuels scolaires édités au Québec – pas seulement mais y compris par les FEC – peut être consulté en cliquant sur «catalogue général» alors que le catalogue des manuels scolaires des FEC dans le monde est accessible en cliquant sur «diaspora».

Bibliographie sélective

- Aubin, Paul (1995). *L'état québécois et les manuels scolaires au XIX^e siècle*. Coll. "Cahiers du GRELQ, no 2". Sherbrooke, Éditions Ex Libris, 1995. 119 p.
- Aubin, Paul (1997). *Le manuel scolaire dans l'historiographie québécoise*. Coll. "Cahiers du GRELQ, no 5". Sherbrooke, Éditions Ex Libris, 1997. 151 p.

- Aubin, Paul (2000). “La pénétration des manuels scolaires de France au Québec - Un cas-type: Les frères des Écoles chrétiennes, XIX^e-XX^e siècles”, *Histoire de l'éducation*, 85(janv. 2000):3-24.
- Aubin, Paul (2001). *Les communautés religieuses et l'édition du manuel scolaire au Québec - 1765-1964*. Coll. “Cahiers du GRELQ, no 8”. Sherbrooke, Éditions Ex Libris, 2001. 131 p.
- Aubin, Paul. (2004). “Les manuels scolaires en Nouvelle-France, dans la «Province de Québec» et au Bas-Canada”, Patricia L. Fleming, Gilles Gallichan et Yvan Lamonde, *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada - volume I - Des débuts à 1840* (Montréal, Les presses de l'université de Montréal, 2004):271-274.
- Aubin, Paul (2005). “L'édition scolaire au Québec”, Yvan Lamonde, Patricia Lockhart Fleming et Fiona A. Back, *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada - volume II - De 1840 à 1918* (Montréal, Les presses de l'université de Montréal, 2005):358-360.
- Aubin, Paul (2006). “Le manuel scolaire: une censure en douce - Le modèle québécois”, Pascal Durand et al., *La censure de l'imprimé - Belgique, France, Québec et Suisse romande - XIX^e et XX^e siècles*, (s.l., Nota bene, 2006):361-377
- Aubin, Paul (2007). “L'édition du manuel scolaire au Canada français”, Carole Gerson et Jacques Michon, *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada - Volume III - De 1918 à 1980*(Montréal, Les presses de l'université de Montréal, 2007):251-253.
- Aubin, Paul (2007). “Le manuel scolaire québécois entre l'ici et l'ailleurs”, Monique Lebrun, *Le manuel scolaire d'ici et d'ailleurs, d'hier à demain* (Québec, Presses de l'université du Québec, 2007):25-62.